

Unie, Dynamique,
tournée vers l'avenir !



Unités Cynotechniques



L'action utile !

ÉLECTIONS
Professionnelles

Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice



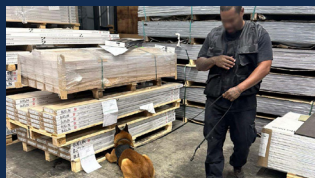
Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !

Reconnaître, Structurer, Développer

Les unités cynotechniques de l'administration pénitentiaire occupent une place à part dans notre dispositif de sécurité. Par leur spécialisation, leur technicité et leur disponibilité, **elles apportent une plus-value opérationnelle réelle au service des établissements, des personnels et, plus largement, de l'institution tout entière.**

Pourtant, malgré leur utilité reconnue, les équipes cynotechniques continuent de souffrir d'un manque de reconnaissance, d'une structuration insuffisante et d'une trop grande distance entre les décisions prises et les réalités du terrain.

L'UFAP UNSa Justice porte une ambition claire pour la filière cynotechnique pénitentiaire : lui donner toute sa place, lui garantir une organisation stable, renforcer ses moyens, reconnaître ses spécificités et accompagner dignement les agents mais aussi les chiens qui servent l'administration.



I. Une filière spécialisée indispensable à la sécurité pénitentiaire

Les unités cynotechniques participent pleinement à la sécurisation des établissements pénitentiaires. Leur rôle principal réside dans la recherche de produits stupéfiants, d'armes, d'explosifs et de numéraire, ainsi que dans les opérations de fouille, de contrôle et de levée de doute. À ce titre, elles constituent une spécialité rare, utile et stratégique pour l'administration pénitentiaire.

Au-delà de ce cœur de mission, elles peuvent également être sollicitées dans le cadre d'actions menées en lien avec d'autres forces de sécurité intérieure, notamment à l'occasion de certains événements ou dispositifs particuliers. Cette capacité à travailler avec la police ou la gendarmerie illustre le niveau de technicité atteint par les unités cynotechniques pénitentiaires et la reconnaissance dont elles bénéficient déjà dans l'appareil d'État.

Pour l'UFAP UNSa Justice, cette plus-value opérationnelle ne doit plus être regardée comme un simple complément. Elle doit être reconnue comme une composante à part entière de la sécurité pénitentiaire.

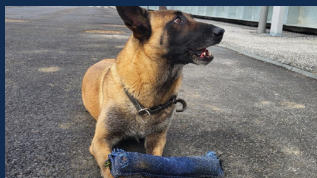
Ce que l'UFAP UNSa Justice défend :

- **La reconnaissance pleine et entière** de la filière cynotechnique comme spécialité stratégique de l'administration pénitentiaire ;
- **Une doctrine d'emploi spécifique à la filière cynotechnique**, définissant ses missions, son cadre d'action et ses articulations opérationnelles ;
- **Le développement** assumé de cette filière au regard des besoins croissants des établissements.

II. Une organisation à structurer et à stabiliser

Les unités cynotechniques ne peuvent plus fonctionner dans une logique de gestion minimaliste ou au gré des arbitrages extérieurs au terrain.

Pour l'UFAP UNSa Justice, chaque structure doit pouvoir s'appuyer sur une chaîne de commandement lisible, stable et cohérente. Cela suppose, dans chaque unité,



un chef et un adjoint. Cette organisation paraît aujourd'hui indispensable pour garantir la continuité du service, la qualité de l'encadrement, la gestion des missions, le suivi des personnels et la conduite des projets.

L'UFAP UNSa Justice revendique également une plus grande indépendance de fonctionnement pour les unités cynotechniques. Pendant trop longtemps, leur organisation a pu subir des formes d'ingérence ou des arbitrages déconnectés de la réalité de la spécialité.

Une filière spécialisée ne peut pas être pilotée durablement **sans les spécialistes eux-mêmes.**

Ce que l'UFAP UNSa Justice demande :

- **Un chef et un adjoint** dans chaque unité cynotechnique ;
- **Une organisation stable**, lisible et adaptée aux missions cynotechniques ;
- **La fin des décisions** prises sans concertation avec les agents concernés ;
- **La participation** systématique des personnels des unités cynotechniques aux groupes de travail, aux choix d'équipements et aux réflexions sur leur propre fonctionnement.

III. Des effectifs, des moyens et un maillage à renforcer

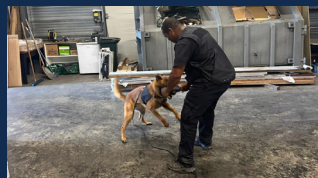
Les unités cynotechniques doivent être renforcées si l'administration veut leur permettre de répondre réellement aux besoins du terrain. Le maillage actuel demeure limité, alors même que les attentes à l'égard de cette spécialité ne cessent d'augmenter.

Pour l'UFAP UNSa Justice, il faut sortir d'une logique de sous-dimensionnement permanent. Les bases existantes doivent être consolidées et les capacités renforcées.

Nous revendiquons notamment le passage de **deux à quatre chiens** par spécialité et par base, afin de garantir un fonctionnement plus cohérent, une meilleure **couverture des missions, une plus grande souplesse opérationnelle** et une continuité de service compatible avec **la réalité des besoins.**

Ce que l'UFAP UNSa Justice revendique :

- Le **renforcement des effectifs** de chaque unité cynotechnique ;
- Le passage à **quatre chiens par spécialité** et par base ;



- La création d'une **unité cynotechnique** par direction interrégionale ;
- La **poursuite du développement de cette spécialité en outre-mer**, notamment dans la continuité de l'implantation engagée en Martinique et à la Réunion.

IV. Formation, habilitations et doctrine d'emploi : remettre de la cohérence

L'exigence opérationnelle imposée aux personnels cynotechniques suppose une formation initiale solide, un maintien des acquis rigoureux et une doctrine d'emploi cohérente.

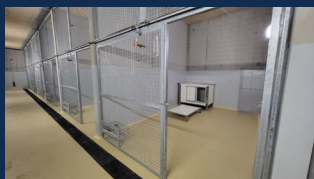
Pour l'UFAP UNSa Justice, il n'est pas acceptable que les unités cynotechniques évoluent à côté des autres équipes de sécurité pénitentiaire sans bénéficier des mêmes exigences de formation, des mêmes habilitations et des mêmes perspectives d'évolution doctrinale.

Les personnels cynotechniques doivent disposer des mêmes habilitations armes et bâtons, des mêmes formations et de la même formation continue que les autres composantes des ESP. On ne peut pas exiger de ces unités une pleine intégration opérationnelle sans leur donner les mêmes outils ni le même niveau de préparation.

L'UFAP UNSa Justice réaffirme son attachement aux chiens de défense et d'intervention, portés par notre organisation ainsi que par de nombreux collègues des unités cynotechniques. Cette capacité doit être développée et demeurer rattachée aux unités cynotechniques, dans le respect de la logique de filière, de la technicité des agents et de la cohérence opérationnelle.

Enfin, nous portons la création d'un centre national unique de formation et de maintien des acquis pour les unités cynotechniques, afin d'assurer un haut niveau d'exigence, d'harmonisation et de cohérence sur l'ensemble du territoire.

L'UFAP UNSa Justice porte également le développement de la recherche sur personnes par les unités cynotechniques. Dans le prolongement du protocole d'Incarville, cette capacité doit désormais faire l'objet d'une doctrine d'emploi claire, d'un cadre de formation adapté et d'un déploiement rapide. Pour notre organisation,



il s'agit d'une évolution utile, attendue et cohérente avec les besoins de sécurisation des établissements, notamment dans le cadre des parloirs et plus largement de la gestion des flux de personnes.

Cette montée en puissance de la filière cynotechnique suppose également d'augmenter le nombre de moniteurs-dresseurs issus de l'administration pénitentiaire. Avec seulement deux moniteurs-dresseurs au niveau national, il sera impossible d'accompagner durablement le renforcement des unités, le développement de nouvelles capacités et l'augmentation du nombre de bases.

Pour l'UFAP UNSa Justice, la formation et le maintien des compétences passent nécessairement par **un renforcement de cette ressource essentielle**.

Ce que l'UFAP UNSa Justice revendique :

- Les **mêmes habilitations** et formation continue que les autres ESP ;
- **Une doctrine d'emploi spécifique à la filière cynotechnique**, définissant ses missions, ses prérogatives et son articulation avec les autres équipes ;
- **Le déploiement des chiens de défense et d'intervention**, avec un rattachement clair à la filière cynotechnique ;

- **La création d'un centre national** de formation et de maintien des acquis pour les unités cynotechniques.
- **L'augmentation du nombre de moniteurs-dresseurs pénitentiaires**, indispensable au développement durable de la filière ;
- **L'élaboration rapide d'une doctrine**, d'une formation et d'un déploiement opérationnel de la recherche sur personnes au sein des unités cynotechniques.

V. Une attractivité à reconstruire et une reconnaissance à créer

Les unités cynotechniques exigent technicité, disponibilité, investissement personnel et engagement dans la durée. Pourtant, cette exigence ne s'accompagne pas d'une reconnaissance à la hauteur.

L'UFAP UNSa Justice demande la création d'une prime de spécialisation cynotechnique. Une spécialité aussi exigeante ne peut plus rester sans traduction indemnitaire spécifique.



Nous demandons également que les **diplômes, certifications et qualifications obtenus dans ce cadre soient pleinement reconnus dans les outils RH de l'administration**, notamment lorsqu'ils sont délivrés en lien avec d'autres forces ou partenaires institutionnels. Il n'est pas acceptable que des qualifications réelles, utiles et reconnues dans les faits disparaissent des parcours administratifs faute d'intégration dans les outils internes.

Enfin, la question des astreintes appelle une reconnaissance claire des contraintes qu'elle impose aux personnels. **L'UFAP UNSa Justice demande une revalorisation de la semaine d'astreinte à hauteur de 225 euros et son passage à 400 euros à compter de la 15^e semaine d'astreinte.**

On ne peut pas exiger durablement des personnels une disponibilité renforcée sans reconnaître ce qu'elle représente pour leur vie privée, leur santé et leur engagement professionnel.

Ce que l'UFAP UNSa Justice revendique :

- La **création d'une prime** de spécialisation cynotechnique ;
- La **reconnaissance des diplômes** et qualifications cynotechniques dans les outils RH de l'administration ;

- Une **meilleure reconnaissance** des parcours professionnels cynotechniques ;
- Une **revalorisation de la semaine d'astreinte** à 225 euros ;
- Une **revalorisation** portée à 400 euros à compter de la 15^e semaine d'astreinte.
- Une **prime de découché** de 50 euros par nuit.

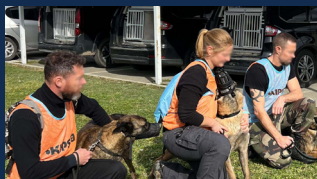
VI. Le chien de service : reconnaître, protéger et accompagner

La filière cynotechnique ne peut pas être pensée uniquement sous l'angle du personnel. Elle repose aussi sur des chiens de service qui consacrent leur vie à l'administration et à la sécurité publique.

Pour l'UFAP UNSa Justice, il est temps que l'administration pénitentiaire se dote d'une véritable politique de reconnaissance du chien de service.

Nous demandons l'élaboration d'une charte sur le bien-être animal applicable à l'ensemble de la filière cynotechnique.

Nous demandons également la création d'un véritable statut du chien de service au sein de l'administration pénitentiaire, permettant enfin de reconnaître la place de l'animal dans l'institution.



La question de la fin de carrière et de la retraite des chiens ne peut plus non plus être laissée sans réponse. Lorsqu'un agent recueille à son domicile un chien ayant accompli de longues années de service, il serait légitime que l'administration accompagne cet engagement, au moins sous la forme d'une aide ou d'une participation aux frais vétérinaires et à l'entretien post-carrière. Il s'agit à la fois d'un geste de reconnaissance envers le chien et d'un soutien concret envers l'agent qui prolonge cet engagement.

Ce que l'UFAP UNSa Justice revendique :

- **L'élaboration d'une charte nationale** sur le bien-être animal ;
- **La création d'un statut du chien de service** au sein de l'administration pénitentiaire ;
- **La mise en place d'un accompagnement** des chiens en fin de carrière et à la retraite, incluant une aide ou une participation de l'administration lorsque l'agent recueille le chien à son domicile après des années de service.

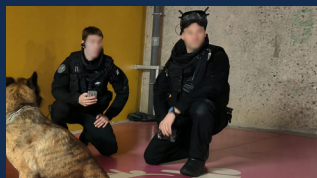
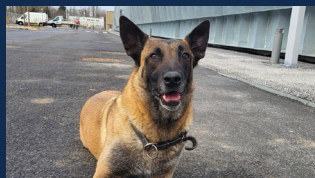


VII. Associer les spécialistes aux décisions qui les concernent

Trop souvent, les décisions relatives aux matériels, aux équipements, au fonctionnement des unités ou à l'évolution de la filière sont prises loin du terrain, par des personnes qui n'exercent pas les missions et ne connaissent pas toujours les contraintes concrètes de la spécialité.

Pour l'UFAP UNSa Justice, cette méthode doit cesser. Les unités cynotechniques savent mieux que quiconque ce dont elles ont besoin. **Elles doivent donc être pleinement associées aux choix qui les concernent.**

Qu'il s'agisse des véhicules, des matériels, des chenils, des effets d'uniforme, des équipements de travail, des achats courants ou encore des projets de développement de la filière, l'expertise du terrain doit être la règle et non l'exception.



Ce que l'**UFAP UNSa Justice exige** :

- **La présence systématique de représentants des unités cynotechniques** dans les groupes de travail consacrés à leur spécialité ;
- **La consultation** des agents sur **les achats** de matériels, d'équipements et de véhicules ;
- Une organisation fondée sur **l'expertise du terrain** plutôt que sur des arbitrages éloignés des réalités opérationnelles.



L'UFAP UNSa Justice, la voix des unités cynotechniques

Les unités cynotechniques ne peuvent plus être gérées à la marge. Elles doivent être reconnues, structurées, renforcées et associées aux décisions.

L'UFAP UNSa Justice porte une ligne claire : développer la filière cynotechnique, reconnaître ses agents, protéger ses chiens, améliorer son attractivité et lui donner enfin les moyens de fonctionner à la hauteur de ce qu'elle apporte déjà à l'institution.

Avec l'UFAP UNSa Justice, les unités cynotechniques ne doivent plus reposer sur le seul engagement des agents et l'attachement à leur spécialité. Elles imposent désormais une réponse politique, budgétaire, statutaire et opérationnelle ambitieuse.



ÉLECTIONS
Professionnelles

Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice



L'action utile !